



COMMUNE D'ANDRES

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 05 juin 2021

L'an deux mil vingt- et-un, le 21 juin à 10 heures et zéro minute, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la salle des fêtes d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 31 mai 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : **BENEDETTI** Bruno, **BLANQUART** Frédéric, **BRIEZ** Patrick, **CADET** Olivier, **DUNE** Nathalie, **FONTAINE** Joël, **GLORIAN** Christiane, **HÉNAULT** Ludivine, **LAPORTE** Christian, **LEBAS** Cédric, **MATRINGHEN** Myriam, **MOUCHON** Claudine, **QUENETTE** Palmire, **RÉNIER** Antoine, **RÉNIER** Stéphane, **REYNOUDT** Marie, **TURPIN** Allan, **VALENTIN** Anthony, **VANHAECKE** Mathilde. (19/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : (00/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : (00/19)

Secrétaire de séance : BLANQUART Frédéric

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Installation du Conseil Municipal et élection du Maire (délibération)
- 2) Délégation de compétences consenties au Maire par le Conseil Municipal (délibération)
- 3) Lecture de la Charte de l'Élu local
- 4) Détermination du nombre d'adjoints au Maire (délibération)
- 5) Élection des adjoints au Maire (délibération)
- 6) Fixation de l'indemnité de fonction versée au Maire (délibération)
- 7) Fixation de l'indemnité de fonction versée aux adjoints au Maire (délibération)
- 8) Communiqué du Maire
- 9) Questions diverses.

1) Installation du Conseil municipal et élection du Maire

Délibération afférente : DEL 11-2021

Monsieur Bruno BENEDETTI, Maire sortant, rappelle les résultats de l'élection municipale partielle du 30 mai 2021 soit :

- Nombre de votants : 735
- Suffrages exprimés : 718
- Liste « Andres, Bien-vivre et dynamisme » : 397 voix soit 15 sièges au Conseil Municipal
- Liste « Une alternative pour Andres » : 217 voix soit 3 sièges au Conseil Municipal
- Liste « Andres.@-venir » : 104 voix soit 1 siège au Conseil Municipal

Monsieur Bruno BENEDETTI déclare installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux suivants : **BENEDETTI** Bruno, **BLANQUART** Frédéric, **BRIEZ** Patrick, **CADET** Olivier, **DUNE** Nathalie, **FONTAINE** Joël, **GLORIAN** Christiane, **HÉNAULT** Ludivine, **LAPORTE** Christian, **LEBAS** Cédric, **MATRINGHEN** Myriam, **MOUCHON** Claudine, **QUENETTE** Palmire, **RÉNIER** Antoine, **RÉNIER** Stéphane, **REYNOUDT** Marie, **TURPIN** Allan, **VALENTIN** Anthony, **VANHAECKE** Mathilde.

Monsieur Bruno BENEDETTI propose d'échanger sa place avec Monsieur Olivier CADET.

La suite de la séance se poursuit sous la présidence de Madame Christiane GLORIAN, doyenne des conseillers municipaux, qui nomme deux assesseurs : Madame Ludivine HÉNAULT et Monsieur Antoine RÉNIER.

Madame Christiane GLORIAN annonce que les conseillers municipaux vont maintenant procéder à l'élection du Maire de la commune d'Andres. Elle fait un appel à candidature et enregistre les candidatures de Messieurs Allan TURPIN et Frédéric BLANQUART.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

RÉSULTATS :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 19
- Majorité requise : 10
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 01
- Nombre de voix pour Monsieur Allan TURPIN : 15
- Nombre de voix pour Monsieur Frédéric BLANQUART : 03

Madame Christiane GLORIAN annonce qu'avec 15 voix sur 19, Monsieur Allan TURPIN est proclamé maire de la Commune d'Andres.

Monsieur Olivier CADET remet l'écharpe officielle à Monsieur Le Maire.

Monsieur Allan TURPIN, immédiatement installé dans ses fonctions, prend la parole :

« Je remercie la population Andrésienne d'être venue s'exprimer ce 30 mai 2021, à l'occasion des élections municipales. Je remercie également toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien pendant la campagne électorale.

Merci à toi Bruno, pour les trois dernières années du mandat, j'ai appris beaucoup.

Merci à Corinne CADET, Nathalie LHOMME et Francis DANGUY pour leur soutien.

Merci à Marco pour tes bons conseils.

Merci à mes proches pour leur soutien inconditionnel.

Merci aux personnes voulant rester dans l'anonymat qui m'ont soutenu.

Merci à mon équipe, loyale, sincère, responsable, honnête, pour son soutien depuis plus d'un an. Sans eux, je ne serai pas ici à ce poste.

Merci à ma famille au sens large qui a dû supporter que notre nom de famille soit sali publiquement et à plusieurs reprises.

Merci à mes parents de m'avoir inculqué des valeurs morales et humaines qui m'ont permises de rester debout. Et je finirai par remercier ma petite famille : ma femme Stéphanie SABATIER et mes enfants Mathéo, Ethan, Louanne, Raphaël et Léo. Ils m'ont épaulé à chaque instant alors qu'ils ont subi au même titre que moi des imbécilités intolérables. Mais nous avons résisté.

Ensuite, mes chers colistiers, permettez-moi de m'exprimer à votre sujet. Le 06 janvier 2021, vous avez décidé de démissionner pour exprimer un désaccord et ainsi de redonner le pouvoir de décision aux Andrésiens. Certains élus, qui ont profité de ce désaccord, pensent que votre acte donne une image peu reluisante d'un élu. D'autres élus vous considèrent comme des suiveurs, et d'autres personnes ont annoncé sur les réseaux sociaux que vous étiez des lâches, des moutons ou des Tatayers. Alors qu'au contraire, cet acte de vouloir redonner la parole aux Andrésiennes et Andrésiens marque un attachement profond à la démocratie du village. Vous avez été sincères et honnêtes envers la population. Vous avez été responsables de votre acte. Et visiblement, la population a apprécié votre sens des responsabilités. En effet, cet acte a permis à la démocratie de s'exprimer. Cet acte a permis aux Andrésiennes et aux Andrésiens de choisir entre la poursuite d'une gestion d'avenir ou au contraire, une alternative.

Le dimanche 30 mai 2021, Les Andrésiens ont tranché. Le programme présenté, bien-vivre et dynamisme, a obtenu 55.29% des suffrages dès le premier tour. C'est la première fois à Andres, qu'à l'occasion d'une triangulaire, qu'une liste se détache et remporte les élections dès le premier tour. C'est donc un message fort que les Andrésiens nous ont adressé : la commune doit avancer !

Le progrès, la proximité, le dévouement, la détermination, la bonne gestion, les projets devront être les mots clés de ce mandat, voire même au-delà ...

A titre personnel, ce vote populaire, confirme que j'emprunte la bonne direction depuis plusieurs années : La proximité, la simplicité et le Dvouement !

De ce fait, quelques soient les tentatives et manœuvres politiques, je ne fléchirai pas et je ne changerai pas de chemin.

Donc, en ce 05 Juin 2021, j'annonce, sans détour, que la municipalité poursuivra sa direction et intensifiera son travail dans le seul souci : « Répondre aux besoins et attentes de nos administrés ».

Il faut le dire, un élu a certes des droits !

Mais avant tout, un élu a des devoirs, et notamment celui de travailler dans l'intérêt général et non pour sa propre satisfaction personnelle ou ses intérêts personnels.

Donc, dès à présent, je propose à chaque élu autour de cette table d'en prendre conscience, notamment lorsque le conseil municipal sera amené à délibérer pour le lancement des projets.

Maintenant, agissons pour l'avenir : Andres, Bien-vivre et Dynamisme ! Un programme conçu avec et pour les Andrésiens !

Alors, ensemble, lançons le maintenant !

La proximité et la démocratie participative.

Rapidement, nous allons engager la population dans l'amélioration continue de notre commune :

- Dès samedi prochain, quatre commissions extra-municipales seront créées :
 - o Commission extra-municipale des jeunes ;
 - o Commission extra-municipale des Marais de Andres ;
 - o Commission extra-municipale de la gestion de l'Eau ;
 - o Commission extra-municipale agricole ;
- Rapidement, nous allons solliciter les administrés par quartier pour aborder le sujet de la sécurité routière.
- Pour septembre 2021, les conseils des sages et des jeunes verront le jour !

Cultivons le Bien-vivre dans notre commune

Avec joie, j'annonce :

- Cette semaine, je me suis entretenu avec les forains. La ducasse aura lieu le week-end du 26 au 29 juin 2021 ; Une réévaluation exceptionnelle de la participation financière au ticket de ducasse sera mise à l'ordre du jour de samedi prochain.

- Nous essayons actuellement de relancer la traditionnelle Brocante. Certes, elle sera compliquée à mettre en place, le budget sera plus important, mais nous ferons de notre maximum pour qu'elle se fasse. Vous serez tenus informés.
- Également, nous travaillons pour assurer l'animation des châteaux gonflables pour début Juillet. Idem, le protocole sanitaire est strict. Mais nous allons essayer de nous adapter.
- La remise des livres pour tous les enfants de l'école, initialement annulée, se fera. Des échantillons de livres sont arrivés en Mairie. Milieu de semaine, la commande sera lancée.
- En concertation avec la directrice du centre aéré, le club de basket pourra reprendre ses activités en salle dès le 07 Juillet 2021.
- Rapidement, un contrôle des fossés d'échelles sera réalisé en prévision de cet hiver.

Améliorons notre commune et avançons dans les projets.

- Vous venez d'être destinataires du CCTP (Cahier des charges techniques particulières) concernant la Rue des écoles et la Rue de l'église. Vous connaissez déjà ce projet et ses enjeux. En cette période, les prix du marché sont en baisse, nous devons en profiter ! Donc, sous un délai d'une semaine, il vous est demandé d'apporter vos remarques. Samedi prochain, nous passerons la délibération pour lancer la consultation.

En parallèle, une prospection auprès de la population pour l'extension du réseau gaz sera lancée dès ce lundi.

La commune doit avancer !

- Toujours pour samedi prochain, vous serez amenés à délibérer pour le lancement de la phase DCE (Dossier Consultation Entreprise) pour le renforcement des berges de la Rivièrette. En clair, nous demanderons à la société en charge du dossier de concevoir le Cahier des Charges. Ensuite, il vous sera proposé pour avis.

La commune doit avancer !

- Dès aujourd'hui, je vous demande d'apporter vos observations sur les chicanes qui ont été testées route de Guînes. Ces tests ayant été vus par chaque élu et validés par le département, je suis donc dans l'attente de vos observations sous 15 jours. Passé ce délai, des devis seront réalisés et les travaux lancés.

La commune doit avancer !

- Rapidement, la commission travaux sera amenée à se prononcer sur le lancement d'un appel d'offre concernant la faisabilité de la refonte du centre du village. Avec création d'un sanitaire, préau, bâtiment scolaire, parking, foyer associatif, etc...

La commune doit avancer !

Communication et transparence.

- En fin de séance, notre chargé de communication sera missionné pour faire vivre le site internet et créer un compte Facebook.

Correspondance avec les institutions.

- En fin de séance, je signerai une demande d'entrevue auprès de Mme La Sous-Préfète. L'objectif sera d'aborder :
 - o Le dossier d'extension du cimetière,
 - o Des demandes de subventions supplémentaires pour la route Départementale,
 - o Des demandes de subventions pour la refonte du centre du village,
 - o Mais surtout, nous aborderons le dossier ARARAT 2 et la création d'un bassin de rétention d'eau.

La commune doit avancer !

- Mardi 08 Juin 2021, nous avons rendez-vous auprès du président de la CCPO pour :
 - o Connaitre le planning de réalisation du projet ARARAT 2 ;
 - o Discuter d'un bassin de rétention sur la commune d'Andres ;
 - o Solliciter l'installation d'une station de vélos électriques ;
 - o Développer la culture sur notre commune

La commune doit avancer !

- Mercredi 09 Juin 2021, nous recevrons les services techniques du Conseil Départemental pour :
 - o Planifier les autres tests de sécurité routière,
 - o Aborder les sujets d'entretien des voiries départementales,
 - o Discuter des dossiers en cours, et faire le point sur les subventions.

La commune doit avancer !

Mesdames, Messieurs les élus,

Vous l'aurez compris, mon livre de chevet sera le programme « Andres, Bien-vivre et Dynamisme ».

Vous en avez également connaissance, et je vous invite à l'étudier, car les sujets arriveront les uns après les autres sur la table des discussions.

Pour mon Équipe, je ne me fais pas de souci, nous avons le même objectif, nous sommes soudés et nous le resterons.

Vous l'aurez compris,

Nous allons travailler ;

Nous allons avancer ;

Mais surtout, nous allons répondre aux besoins de nos administrés en mettant de côté les intérêts personnels.

Il fait bon Vivre à Andres, tous les élus doivent en prendre conscience !

Les Andrésiens veulent que notre belle commune vive et avance !

Alors, de par nos actions, nous devons nous y employer, mais surtout nous devons sans cesse améliorer le quotidien de nos administrés.

Pour cela, toujours dans un souci d'améliorer rapidement notre commune, nous allons procéder à l'élection de trois adjoints !

Je vais proposer trois noms :

- 1^{er} adjoint, Olivier Cadet, en charge des finances et du plan d'investissement.
- 2^{ème} adjointe, Nathalie Dune, en charge de la vie du village, en passant par les fêtes, animations, cérémonies, associations, commerces,
- 3^{ème} adjoint, Christian Laporte en charge du problème des eaux de ruissellements, du maintien de la ruralité et de l'identité de notre village.

Ensuite, je signerai dès ce jour, leurs délégations,

Mais aussi, je nommerai 4 conseillers délégués :

- Claudine Mouchon, en charge du CCAS et de l'aide à la personne
- Stéphane Rénier & Patrick Briez, en charge de m'assister sur la sécurité routière et les travaux.
- Anthony Valentin, en charge de la communication.

Andres doit avancer, avec mon équipe on s'y engage.
Andres doit vivre, avec mon équipe on s'y engage.
Andres doit rester rural, avec mon équipe on s'y engage.
Mais surtout, Andres doit garder son Bien-vivre, avec mon équipe on s'y engage.
L'avion à destination du « Bien-vivre et Dynamisme » est sur le point de décoller, il est encore temps d'embarquer, après il sera trop tard.

Bon mandat, et surtout au travail.

Pour les personnes déjà embarquées, je vais faire mon annonce...

Annonce commandant de bord :

*« Mesdames, Messieurs, bonjour,
Vous avez choisi la compagnie Air Andres
Je suis M. Turpin votre pilote et avec l'ensemble de mon équipe (élus et personnel) nous vous souhaitons la bienvenue à bord du Boeing A62340 à destination de « Bien-vivre et Dynamisme »
Notre temps de vol sera d'environ 5 ans.
Nous aurons un beau temps du Nord sur le trajet, avec peut-être quelques turbulences prévues en cours de vol, mais rien de bien méchant ...
Toutes personnes surprises en train de vouloir saborder votre voyage paisible, sera emmenée à l'extérieur, où elles pourront regarder le film 'Autant en emporte le vent'
A l'arrivée, c'est du beau temps avec une température agréable qui vous attendent
Nous vous souhaitons à toutes et tous un agréable voyage » ».*

2) Délégation de compétences consenties au Maire par le Conseil municipal

Délibération afférente : DEL 12-2021

Monsieur Le Maire expose que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le maire, sur délégation du Conseil municipal à exercer certaines attributions, missions et compétences. Il fait lecture des délégations de compétences que le Conseil municipal peut consentir au Maire :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer dans les limites d'un montant de 1 000 euros par droit unitaire les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros.

13° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

14° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

15° D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** par un vote à main levée, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations dont il a donné lecture.

3) Lecture de la Charte de l'Élu local

Délibération afférente : néant

Monsieur Le maire fait la lecture de la Charte de l'Élu Local dont un exemplaire est distribué à chaque conseiller municipal.

4) Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Délibération afférente : DEL 13-2021

Monsieur Le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal.

Suite à sa prise de fonction ce jour Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de porter à 3 (trois) le nombre de postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité** de porter à trois le nombre d'adjoints au Maire.

5) Élection des Adjoints au Maire

Délibération afférente : DEL 14-2021

Monsieur Le Maire propose une liste de 3 adjoints et lance un appel à candidature.

Candidatures proposées :

LISTE 1, proposée par Monsieur Le Maire :

1^{er} Adjoint : CADET Olivier

2^{ème} Adjoint : DUNE Nathalie

3^{ème} Adjoint : LAPORTE Christian

LISTE 2, proposée par Monsieur Frédéric BLANQUART :

1^{er} Adjoint : BLANQUART Frédéric

2^{ème} Adjoint : GLORIAN Christiane

3^{ème} Adjoint : FONTAINE Joël

Le vote se déroule à bulletins secrets.

RÉSULTATS :

Nombre de votants : 19

Majorité absolue : 10

Bulletins nuls ou assimilés : 01

Nombre de voix pour la Liste 1 : 15

Nombre de voix pour la Liste 2 : 03

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, CADET Olivier, DUNE Nathalie et LAPORTE Christian, **sont proclamés adjoints au Maire** de la commune d'Andres et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Monsieur Le Maire remet les écharpes officielles à ses adjoints.

Monsieur Le Maire annonce que les arrêtés de délégation de fonctions vont être signés dès aujourd'hui par les trois adjoints :

Pour Monsieur Olivier CADET, 1^{er} Adjoint :

- Contrôle budgétaire en temps réel de la Municipalité
- Établissement des comptes administratifs en rapport avec le compte de gestion
- Établissement du budget n+1
- Relation avec le Trésor Public
- Gestion des investissements
- Assistant à la gestion administrative de la commune

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Olivier CADET pourra signer des bons de commande sans limite de montant. Toutes les factures devront être validées par Le Maire et le 1^{er} Adjoint (double signature).

Pour Madame Nathalie DUNE, 2^{ème} Adjointe :

- Gestion du tissu associatif du village
- Gestion de l'organisation des fêtes et cérémonies municipales
- Gestion des animations communales
- Relation avec les commerces et artisans locaux
- De manière générale, en charge de la vie du village

Monsieur Le Maire précise que Madame Nathalie DUNE pourra signer des bons de commande dans la limite d'un montant de 500 euros.

Pour Monsieur Christian LAPORTE, 3^{ème} Adjoint :

- Gestion des eaux de ruissellement
- Contrôle des fossés communaux et des fossés d'échelles
- Aide à la gestion des fossés privés
- Assistant sur les dossiers liés à ARARAT et au bassin de rétention

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Christian LAPORTE pourra signer des bons de commande dans la limite d'un montant de 500 euros.

6) Fixation de l'indemnité de fonction versée au Maire

Délibération afférente : néant

Point reporté à la prochaine séance.

7) Fixation de l'indemnité de fonction versée aux adjoints au Maire

Délibération afférente : DEL néant

Point reporté à la prochaine séance.

8) Communiqué du Maire

- Monsieur Le Maire procède à la nomination de quatre conseillers délégués. Il précise que leurs indemnités seront fixées en conseil municipal.

- Madame Claudine MOUCHON est nommée conseillère-déléguée en charge :
 - du CCAS
 - de l'aide à la personne
 - assistante à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux
- Monsieur Anthony VALENTIN est nommé conseiller délégué en charge :
 - De la gestion du site internet de la commune
 - De la gestion du bulletin municipal
 - Gestion des réseaux sociaux de la municipalité
 - Assistant sur l'ensemble des moyens de communication de la municipalité
- Messieurs Patrick BRIEZ et Stéphane RÉNIER sont nommés conseillers délégués en charge :
 - des petits travaux
 - de la sécurité routière.

- Monsieur Le Maire donne lecture du courrier qu'il va adresser aux riverains de la rue des écoles et de la rue de l'église concernant la possibilité d'un raccordement au gaz de ville.

- Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de demande d'entretien qu'il va adresser à Madame La Sous-Préfète de Calais afin d'aborder les sujets suivants :

- Extension du cimetière communal
- Dossier ARARAT 2
- Création du bassin de rétention d'eau
- Dossier de demandes de subventions concernant la Route départementale 248 (rue des écoles et rue de l'église)
- Projet de création d'un bâtiment scolaire avec sanitaires intégrés et demandes de subventions envisageables

- Monsieur Le Maire donne lecture du courrier qu'il va adresser à Monsieur Ludovic LOQUET pour lui signifier sa démission du poste de conseiller communautaire.
- Monsieur Le Maire rappelle qu'un mail a été envoyé aux élus le 31 mai 2021 concernant la recherche d'assesseurs pour l'élection législative. Il précise qu'aucun membre de l'opposition n'y a répondu. Monsieur Le Maire ajoute que la secrétaire enverra de nouveau un mail à tous les élus dès lundi afin de préparer le tableau des permanences pour les élections Départementales et Régionales. Ils demandent à chacun d'y répondre.

9) Questions diverses

NÉANT.

Clôture de la séance à 10h51.